

### Initiatives ministérielles

La tragédie que vivent les Koweïtiens a été décrite par Amnistie internationale. Il en a été question ici. Il est inutile d'y revenir. Mais c'est la triste réalité. Aujourd'hui, madame la Présidente, pendant que nous débattons de ce que devrait être la participation du Canada dans cette affaire, cette triste réalité persiste: un pays et son peuple sont sacrifiés.

On a beaucoup parlé de l'éventail impressionnant des forces internationales qui ont été réunies. On a beaucoup dit qu'il s'agissait d'une initiative américaine. Aussi faux que cela puisse être, on a souvent prétendu à la Chambre que le Canada était à la solde d'un autre pays.

Je tiens à rappeler aux députés que, en 1939, le Canada n'a pas attendu les ordres des États-Unis pour envoyer ses jeunes gens et jeunes filles au combat. Je tiens à rappeler aux hommes et femmes qui siègent ici que, en 1940, le Canada n'était pas à la remorque des États-Unis. Je tiens à leur rappeler que, en Corée, le Canada n'était pas à la remorque des États-Unis. Le Canada a toujours pris lui-même ses décisions concernant sa participation et sa contribution à l'ordre mondial. Indépendant de toute influence, il prend aujourd'hui cette décision parce que c'est la bonne décision à prendre.

**Des voix:** Bravo!

**M. McKnight:** Neuf États arabes font partie de la force internationale. Les démocraties naissantes de l'Europe de l'Est, notamment la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et la Pologne, apportent leur contribution à l'ordre mondial. Deux États du continent africain, le Niger et le Sénégal, ont décidé d'en faire autant. Pourquoi?

Le député de Vancouver Quadra et le très honorable secrétaire aux Affaires extérieures ont tous deux décrit, dans les déclarations qu'ils ont présentées à la Chambre, les torts, les dommages et les privations que cette agression gratuite de l'Irak causent aux plus démunis d'entre les pauvres du monde.

• (1720)

Il y a eu des discussions en provenance de l'Irak, et on a expliqué au monde que, dans un certain sens, cela aiderait la cause palestinienne ou c'était pour résister à l'agression économique lancée par ce petit pays, le Koweït. Cette agression a eu lieu strictement en raison de la pure cupidité et la soif de pouvoir de Saddam Hussein qui veut tout pour lui-même. Voilà ce qui a causé la crise dont nous débattons aujourd'hui. C'est la soif de pouvoir et de profit de la part de Saddam Hussein.

Il n'y a pas de différence entre ce que nous voyons aujourd'hui dans la réponse des Nations Unies et la façon dont elles ont déjà essayé de répondre dans le passé. Je dis aux députés qu'il existe, à l'heure actuelle, une nouvelle réalité aux Nations Unies. C'est parce que la guerre froide est terminée. C'est à cause de la résolution entre les deux superpuissances: les États-Unis et l'URSS se serviront désormais des Nations Unies comme d'un instrument de l'ordre mondial.

Lorsque nous avons envoyé des Canadiens et des Canadiennes dans le Golfe pour faire respecter l'embargo décrété contre l'Irak et autorisé par les Nations Unies, nous espérions, comme les citoyens de ce pays et ceux d'autres pays, que les sanctions entraîneraient le retrait de Saddam Hussein.

Quelque 12 résolutions formelles des Nations Unies, de 660 à 678, ont été conçues pour obliger l'agresseur à se retirer du Koweït. Il ne faut pas oublier que pendant ce temps-là, Saddam Hussein continuait d'augmenter sa force militaire, d'occuper le Koweït et de brutaliser les habitants de ce pays, et ce même pendant la halte pour la recherche de la paix.

Nous nous demandons ce qui pourrait arriver. J'ai trouvé très pénible d'entendre hier le chef du Parti libéral demander dans son intervention: «Qu'est-ce qu'il y a de mal à maintenir le *statu quo* pour le moment?» Le *statu quo* a ceci de mal qu'un pays est occupé, que ses citoyens sont brutalisés et qu'une région du monde est troublée. L'ordre doit être rétabli.

Le pillage et l'occupation se poursuivent, et la communauté internationale s'est prononcée sur une résolution parrainée conjointement par le Royaume-Uni, les États-Unis, l'U.R.S.S. et le Canada. Il s'agit de la résolution 678 qui exige que l'Irak se retire du Koweït dans un certain délai. Ce délai est échu, et le Conseil de sécurité a déclaré qu'à l'échéance du délai, les États membres sont autorisés à utiliser tous les moyens nécessaires pour obtenir le retrait de l'Irak.

Cela ne représente aucun changement par rapport aux objectifs que le Conseil de sécurité a fixés dès le début, c'est-à-dire dès la résolution 660. Cette dernière exigeait que l'Irak se retire du Koweït. Chaque résolution depuis, y compris la résolution 678, vise le même résultat, soit le retrait de Saddam Hussein.

J'ai entendu dire à la Chambre qu'il y avait quelque chose qui clochait dans le libellé de la résolution de l'ONU. J'ai beau admirer l'intelligence de mes collègues